

Rapport d'évaluation

Plan d'actions GROUPE ROCHER



Mars 2023

Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise GROUPE ROCHER dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

GROUPE ROCHER			
Date d'adhésion au programme	14/04/2020	Date d'engagement dans le programme	21/09/2020
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	5 ans (2020-2025)		

Date de transmission du rapport de suivi	30/09/2022
Plan d'actions évalué	1 ^{er} plan d'actions
Période couverte par ce rapport (période de référence)	09/2020 – 09/2022
Date de publication du rapport d'évaluation	Mars 2023

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'actions déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme de suivi ainsi que de son rapport de suivi transmis deux ans. L'évaluation se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'actions : assurée par un groupement des bureaux d'études ACTeon et HYSSOP mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'actions selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (insuffisant, satisfaisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

L'évaluation permet ainsi d'attribuer à l'entreprise un **niveau de reconnaissance et des recommandations** dans une démarche d'amélioration continue.

Table des matières

I. SYNTHÈSE.....	4
I.1 Présentation de l'entreprise et du plan d'actions.....	4
I.1.1 Qualité et adéquation des informations fournies.....	4
I.1.2 Engagements préexistants.....	4
I.1.3 Synthèse de l'état des lieux et principaux enjeux identifiés.....	4
I.1.4 Cadre mis en place et description des actions.....	5
I.2 Synthèse de l'évaluation.....	6
I.2.1 Résultats de l'analyse.....	6
I.2.2 Conclusion évaluative.....	7
II. EVALUATION DETAILLEE DU PLAN D' ACTIONS.....	8
II.1 Significativité du plan d'actions.....	8
II.2 Mise en œuvre du plan d'actions.....	9
II.3 Actions « coup de cœur ».....	9
III. RECOMMANDATIONS.....	10
IV. SYNTHÈSE DES RETOURS DES RELECTEURS.....	11
V. ANNEXE : METHODOLOGIE D'EVALUATION.....	12

I. SYNTHÈSE

I.1 Présentation de l'entreprise et du plan d'actions

Organisation et zone géographique	Le groupe est présent dans 115 pays, et regroupe 10 filiales
Secteurs d'activité	Le groupe réunit 10 marques dans les cosmétiques, parfums et maquillage (Yves Rocher, Arbonne, Sabon, Flormar, Dr Pierre Ricaud, Kiotis, ID Parfums, Daniel Jouvance), le textile-habillement (Petit Bateau) et les détergents (Stanhome)
Chiffre clé	50 millions de clients
Chiffre d'affaires	2,5 milliards d'euros
Nombre d'employés	18.000 collaborateurs
Site web de l'entreprise	https://groupe-rocher.com

I.1.1 Qualité et adéquation des informations fournies

Elles sont globalement brèves et insuffisantes, que ce soit au niveau global ou de l'action engagée par l'entreprise. Les informations données sont générales et pas toujours en lien avec les questions posées. De nombreuses références sont faites à d'autres rapports (annexés ou non en pièce jointe) ; il aurait été souhaitable d'avoir la synthèse de ces rapports directement dans le questionnaire.

I.1.2 Engagements préexistants

Entreprise à mission (Reconnecter les femmes et les hommes à la nature), le Groupe Rocher indique qu'il porte un engagement vis-à-vis de la biodiversité depuis 20 ans, par le biais de sa stratégie biodiversité (2010-2020) et la participation dans divers cadres nationaux (SNB, Entreprise à mission) et internationaux (conventions des Nations Unis et labellisation). Toutefois il manque des informations sur la portée et les résultats de ces engagements sur la transformation du groupe depuis 20 ans pour permettre de dresser le bilan.

Le groupe travaille sur la transition écologique de ses sites et la réduction de ses impacts (notamment énergie, eau, déchets), et se mobilise auprès de ses employés et fournisseurs.

Le groupe Rocher indique être appuyé par la démarche EcoVadis en interne et avec ses fournisseurs internes, mais sans donner plus d'informations si le groupe est certifié ou non.

I.1.3 Synthèse de l'état des lieux et principaux enjeux identifiés

- **Dépendances à la biodiversité**

D'après notre analyse, l'entreprise a bien identifié comme dépendance essentielle à la biodiversité le sourcing des matières premières pour la fabrication des produits (coton...), dans plusieurs pays du monde, sans pour autant donner beaucoup de détails sur les pays de provenance. Les sites sont également identifiés comme des dépendances à la biodiversité pour la fourniture d'énergie.

- **Pressions et impacts de l'entreprise**

L'entreprise indique avoir réalisé une étude de matérialité afin de prioriser ses impacts : eau, plastique, énergie, papier. Toutefois les conclusions de cette étude ne sont pas synthétisées dans le plan d'actions déposé. Le groupe n'a pas suivi la méthodologie d'analyse des cinq pressions de l'IPBES (tel que préconisé par le programme) : changement d'usage des terres et des habitats ; surexploitation des ressources

naturelles ; changement climatique ; pollutions et espèces invasives. Toutefois le groupe Rocher mentionne très brièvement quelques pressions comme la pollution plastique ou chimique dans sa chaîne de valeur.

- **Contributions positives à la biodiversité**

Le groupe Rocher indique être déjà très actif sur le thème de la biodiversité, à travers de nombreuses initiatives ayant un impact positif localement (jardin botanique, refuges LPO, installation de ruches). Il participe à des programmes de recherche (impact du changement climatique sur des populations de chênes ; microplancton) et soutient des programmes (plantations de haies et arbres champêtres - 100 millions en 2020 - via la Fondation Yves Rocher), des plaidoyers (pour la forêt dans le cadre de l'ONU) et des associations (IUCN, LPO, Humanité et Biodiversité).

Depuis 2000, le groupe adopte des pratiques d'achats et cahiers des charges responsables de ses matières naturelles (en citant le label UEFT) et indique disposer d'une stratégie vis-à-vis des fournisseurs et des territoires, gradée suivant les risques géopolitiques, scientifiques, sociaux, locaux.

Il aurait été souhaitable d'avoir plus d'information sur la façon dont le groupe fait progresser la soutenabilité de sa chaîne de valeur.

- **Principaux enjeux identifiés par l'entreprise**

D'après notre analyse, le groupe identifie la reconnexion des collaborateurs et partenaires à la nature comme étant son enjeu majeur, ce qui n'est pas en lien direct avec les impacts des activités du groupe sur la biodiversité (selon les cinq pressions décrites par l'IPBES).

Les autres enjeux identifiés sont plus pertinents (la promotion de modèles agricoles qui protègent les sols ; la gestion des émissions carbone et la transformation du business model vers une économie circulaire), mais le groupe n'a pas pour autant défini d'action cœur de métier en lien avec l'ensemble de ces enjeux.

Les enjeux majeurs ne sont donc pas clairement identifiés, ni dimensionnés aux activités du groupe (cosmétiques et textile) qui sont bien susceptibles d'avoir des impacts sur la biodiversité, notamment au niveau de l'extraction et fabrication en amont et in situ.

1.1.4 Cadre mis en place et description des actions

Périmètre du plan d'actions	France		
Durée prévue pour la mise en œuvre	5 ans (2020-2025)		
Nombre d'actions cœur de métier	2	Nombre d'actions complémentaires	4

Actions cœur de métier	1	La formation de 100% des salariés à des enjeux de développement responsable et notamment de biodiversité en 2050 (nature academy)
	2	La mobilisation de 100% des salariés dans des animations liées à l'amélioration de l'impact environnemental et social des sites en 2050

Observations

Les 2 actions cœur de métier proposées (concernant les salariés) apparaissent relever davantage de la catégorie « actions complémentaires » car elles ne sont pas en lien avec l'impact de l'activité du groupe.

Actions complémentaires	3	La création d'une observation « Reconnect people to nature » dès 2020
	4	Le déploiement de plans de gestion écologique des sites avec 50% des sites certifiés refuges LPO ou équivalents à l'échelle 2025
	5	Le soutien à la plantation de 150 millions d'arbres par la Fondation Yves

Le plan d'actions et son rapport de suivi sont joints à ce rapport.

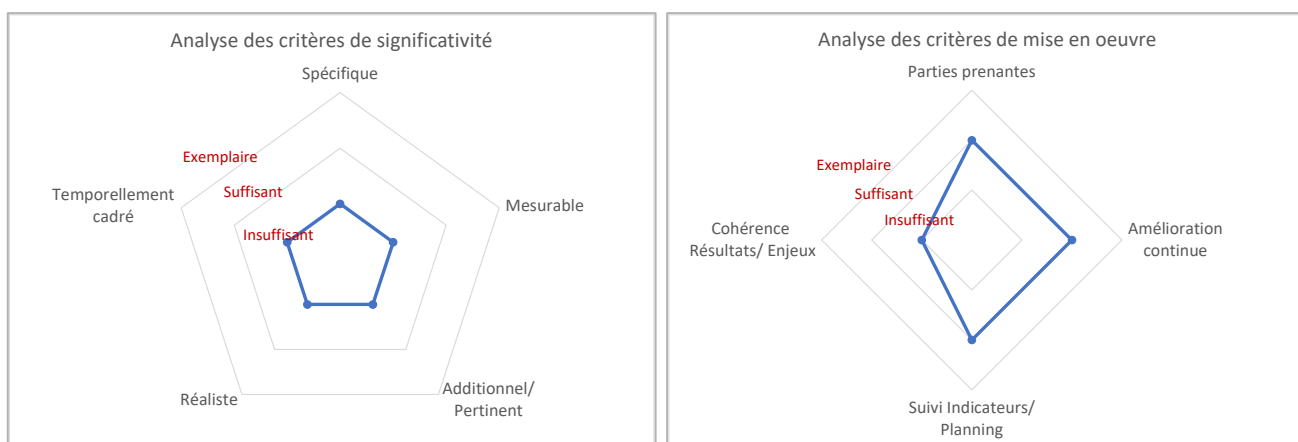
I.2 Synthèse de l'évaluation

I.2.1 Résultats de l'analyse

A l'issue de l'évaluation du plan d'actions du GROUPE ROCHER, l'entreprise se voit attribuer le niveau de reconnaissance **En progrès** (niveau 1).

Les 9 critères d'évaluation sont détaillés dans la **partie II** de ce présent rapport.

Niveau de reconnaissance : En progrès (Niveau 1)



Les points forts

- La gouvernance à travers l'implication de la Direction au niveau du groupe et des filiales opérationnelles, les obligeant à rendre des comptes sur l'avancée du plan.
- La réflexion sur des indicateurs de durabilité des filières.

Les points faibles

- Les pressions exercées par le groupe sur la biodiversité ne sont pas clairement étudiées et/ou présentées.
- Le plan d'actions ne vise pas réellement une transformation du business model du groupe, qui viendrait diminuer les pressions exercées sur la biodiversité ; ainsi il manque des actions :
 - de lutte contre la pollution, la surexploitation des ressources naturelles ou la destruction des habitats (le cas échéant), en lien avec les acteurs amont de la chaîne de valeur (fournisseurs...).
 - de traçabilité des ingrédients des produits et une assurance sur la valeur ajoutée au producteur, mais aussi la gestion de la biodiversité dans les cultures horticoles ou coton ou agricole (betterave pour l'alcool).
- Les deux actions cœur de métier concernent des actions de formation et mobilisation des salariés, qui sont un objectif de moyen mais non de résultat sur la biodiversité ; elles doivent être reclassées soit en « moyen » d'une action cœur de métier ayant un objectif de résultat sur la biodiversité ou en « action complémentaire ». De plus il reste à démontrer l'appropriation et l'utilité de ces formations.

1.2.2 Conclusion évaluative

Niveau global de reconnaissance : **En progrès (Niveau 1)**

Le plan d'actions ne présente pas de réelles actions cœur de métier. Les deux actions proposées concernent la formation et la mobilisation des salariés sur les sites du groupe en vue d'une reconnexion à la nature (en lien avec son statut d'Entreprise à mission). Ces actions sont intéressantes, mais elles n'adressent pas directement les impacts de l'entreprise sur la biodiversité. Ces actions cœur de métier sont ainsi toutes les deux reclassées en actions complémentaires.

La gouvernance du projet est intéressante dans la mesure où un comité de mission a été mis en place intégrant des experts internes et externes qui ont un regard sur la feuille de route biodiversité. Il serait intéressant d'en savoir plus sur la composition du comité et sur la fréquence de ces réunions.

Le fait qu'un membre du comité de direction de chaque marque soit sponsor RSE est également un facteur d'engagement pour l'ensemble du management qui est relayé par des correspondants RSE locaux. Il serait intéressant d'en savoir plus sur le nombre de correspondants, leur mission et les moyens qui leur sont donnés pour s'y consacrer.

Le plan d'actions est aujourd'hui sous-dimensionné qualitativement par rapport l'image de soins de/par la nature et la nature d'activité (fondée sur les ressources naturelles) de l'entreprise ainsi que quantitativement au regard de sa taille et présence internationale.

II. EVALUATION DETAILLEE DU PLAN D' ACTIONS

II.1 Significativité du plan d' actions

L'évaluation de la significativité du plan d' actions analyse l' ambition et la pertinence du plan d' actions vis-à-vis des activités de l' entreprise ainsi que la méthodologie employée.

Critères	Evaluation	Commentaires
Spécifique	Insuffisant	Les enjeux majeurs identifiés : reconnexion des collaborateurs à la Nature (enjeu n°1), perception de nos contemporains (sur la nature), promotion de modèles agricoles qui protègent et assurent la qualité des sols et gestion des émissions de Co2. L'enjeu majeur qui est de l'ordre de la pression sur les ressources naturelles pour fabriquer les produits : plantes (parfum, alcool) pour cosmétiques, coton pour vêtements n'est pas identifié comme tel et il est prioritaire par rapport à la reconnexion des collaborateurs à la nature.
Mesurable	Insuffisant	Des indicateurs sont définis pour les actions 1, 2, 3, 5, 6 mais ils ne sont pas suffisamment pertinents dans la mesure où ne permettent pas de juger du résultat, ou de la qualité/ impact de l'action. Des objectifs chiffrés sont proposés pour les actions 1, 2, 3, 5. L'action 6 présente des indicateurs qu'il semblerait intéressant de mettre en avant en créant au moins une action cœur de métier sur l'approvisionnement en matières premières, avec un objectif sur les filières durables / filières responsables (en lien avec la traçabilité et certification des ressources naturelles pour lutter contre la déforestation/ pollutions en amont). Il n'y a pas d'information sur l'évaluation continue des actions.
Additionnel / Pertinent	Insuffisant	Les parties prenantes sont globalement bien identifiées en interne et externe mais il conviendrait de renchérir les informations sur la sélection des fournisseurs (en lien avec l'enjeu de traçabilité des ressources naturelles). Les actions proposées s'inscrivent pour la plupart dans des cadre/stratégie/label déjà existants dans l'entreprise (Entreprise à mission, UEBT, stratégie biodiversité préexistante), ce qui ne démontre pas l'additionnalité du plan d'actions. Il n'est pas indiqué comment le plan d'actions répond aux politiques de protection de la nature nationales (SNB) ou internationales (CBD/ ODD) même si elles sont citées. Enfin, les actions proposées ne répondent pas directement à des pressions exercées par l'entreprise sur la biodiversité (il manque des informations sur le diagnostic). L'action 6 « recherche en agroécologie » contient des indicateurs intéressants qu'il convient de mettre en avant pour construire des actions autour de ces indicateurs (une action centrée sur un objectif de traçabilité serait bienvenue).
Réaliste	Insuffisant	Le plan d'actions est ambitieux en termes de sensibilisation des collaborateurs et en termes de travail sur la biodiversité sur les sites avec un objectif de 50% des sites en refuges LPO. Cependant, ce ne sont pas des enjeux majeurs pour le Groupe et aucune action ne porte sur le sourcing produit, sur la pression sur les ressources naturelles. Par ailleurs, ces objectifs ambitieux ne nous semblent pas réalistes dans un tel groupe avec une dispersion des collaborateurs sur le territoire français, déconnectés du siège, qui sont les premiers contacts clients et qui pourraient être les premiers ambassadeurs de la biodiversité. Par ailleurs, n'ayant aucune information sur les moyens humains et financiers mis à disposition, il

		est impossible de voir s'ils le sont en proportion du chiffre d'affaires et de la dimension de l'entreprise. La plantation d'arbres n'est pas une action du Groupe mais une action de la Fondation (financée par le Groupe) et nous n'avons pas suffisamment d'informations pour comprendre si ces plantations sont bénéfiques pour la biodiversité.
Temporelle ment cadré	Insuffisant	Le plan d'actions affiche des objectifs atteignables pour deux actions uniquement (2 et 3) dont une seule cœur de métier. Les objectifs des actions 1 (100% des salariés formés) et 4 (50% des sites dans le monde) semblent difficilement atteignables en 2025 au vu des avancées depuis 2 ans.

II.2 Mise en œuvre du plan d'actions

L'évaluation de la mise en œuvre du plan d'actions constate l'évolution du plan d'actions, son suivi et les résultats obtenus en lien avec la biodiversité.

Niveau d'avancement du plan d'action

Les actions mises en place ont bénéficié d'un suivi mais les objectifs étaient ambitieux et nombre d'entre elles n'aboutissent pas, après 2 ans, à des résultats très probants et surtout à l'échelle de l'entreprise.

Critères	Evaluation	Commentaires
Parties prenantes	Suffisant	La mise en place d'un système de gouvernance qui permet d'impliquer et de consulter les parties prenantes internes est exemplaire. En externe, l'entreprise implique également ses fournisseurs Il reste un point d'interrogation sur l'indépendance des parties prenantes externes (ONG, associations) lorsqu'elles sont consultées pour donner leur avis sur le plan d'actions biodiversité
Amélioration continue	Suffisant	Des indicateurs de résultats sont fournis mais ils semblent difficilement atteignables sauf pour les fournisseurs/sous-traitants... En tout état de cause, ils n'ont pas été ré-évalués malgré le fait que certains semblent loin des objectifs initiaux (par exemple 100% des salariés formés)
Suivi indicateurs et planning	Suffisant	Les actions ont toutes été amorcées et/ou réalisées. L'absence d'information sur les moyens mobilisés ne permet d'évaluer la possibilité qu'elles se réaliseront d'ici 2025.
Cohérence résultats / enjeux	Insuffisant	Le groupe a construit un plan d'actions qui répond aux enjeux identifiés. Toutefois comme indiqué ci-dessus ces enjeux ne ciblent pas les pressions exercées sur la biodiversité. Pour atteindre l'objectif de reconnecter 18.000 salariés à la nature et toucher 50 millions de clients, les moyens à mettre en œuvre sont certainement considérables. L'absence d'indication sur les moyens mobilisés est par conséquent très limitatif sur ce critère.

II.3 Actions « coup de cœur »

Les actions coup de cœur sont des actions ambitieuses ou originales que nous invitons à poursuivre et à développer.

L'action 6 *La poursuite et le déploiement de la recherche et du travail en agroécologie avec des partenaires locaux, régionaux et internationaux* contient des éléments intéressants (notamment une réflexion sur des indicateurs de durabilité sur l'approvisionnement et chaîne de valeurs) qu'il convient d'extrapoler afin d'en faire une (ou plusieurs) action cœur de métier innovante et ambitieuse à la hauteur de la capacité et de l'image de l'entreprise.

III. RECOMMANDATIONS

Sur la base de l'évaluation réalisée, des recommandations ont été émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de poursuivre son engagement en faveur de la biodiversité.

- Approfondir la réflexion sur l'état des pressions exercées sur la biodiversité (selon l'IPBES) par le groupe et ses filiales à ce jour, ainsi que sur les objectifs à viser pour atteindre la soutenabilité des activités du groupe vis-à-vis de la biodiversité.
- Mettre en place des actions cœur de métier qui répondent aux pressions identifiées et qui visent une transformation du groupe et du business model.
- Définir une trajectoire par catégorie de pressions identifiées, en précisant le point de départ et l'objectif de soutenabilité.
- Définir des indicateurs de suivi du progrès directement liés à un état de biodiversité.
- Elargir les thématiques abordées : la lutte contre les pollutions, la destruction des habitats/déforestation, la surexploitation des ressources naturelles
- Définir à minima une action portant sur sa chaîne de valeur ainsi que l'implication des fournisseurs.
- Augmenter les moyens dédiés à la sensibilisation des équipes et la possibilité de les reconnecter à la Nature mais également d'en faire les ambassadeurs auprès des nombreux clients.
- Incrire dans la mission de l'entreprise, la protection de la biodiversité sur l'ensemble de la chaîne de la valeur depuis le producteur initial jusqu'au produit final (et au-delà de leurs sites tel que présenté dans ce plan d'actions).

IV. SYNTHÈSE DES RETOURS DES RELECTEURS

La relecture est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs. Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

CONCLUSIONS EVALUATIVES

L'ensemble des relecteurs était en accord avec le niveau de reconnaissance attribué et les conclusions évaluatives.

Les relecteurs ont émis/partagé les avis complémentaires suivants :

Les informations fournies sont insuffisantes (trop brèves et déclaratives).

Les retours sont contrastés sur la pertinence des actions par rapport aux pressions sur la biodiversité de l'entreprise :

- le relecteur du collège « entreprises » mentionne une approche à équilibrer en modérant l'analyse « sourcing des ressources » et mettant davantage en avant les autres actions environnementales du groupe (baisse des consommations en eau, objectif de neutralité carbone,...)
- le relecteur du collège « autorités publiques » mentionne que les actions ne concernent pas les impacts sur la biodiversité et sont sous dimensionnées au regard du groupe.

Le relecteur « autorités publiques » a également souligné que les actions sont peu novatrices pour l'entreprise.

RECOMMANDATIONS

L'ensemble des relecteurs était en accord avec les recommandations.

Les relecteurs ont émis les recommandations complémentaires suivantes :

Le représentant du collège « entreprise » recommande le développement des actions de sensibilisation auprès des référents biodiversité, des collaborateurs, des clients.

Le représentant « autorités publiques » recommande :

- l'extension du plan d'actions au-delà des frontières françaises au regard des objectifs affichés par le Groupe en page 8 du plan d'actions « Pour déployer sa mission de reconnexion des hommes et des femmes à la nature, le Groupe Rocher se dote d'objectifs à 2030 ambitieux qui impacteront l'intégralité de ses Marques dans le monde entier d'ici 2030 » ;
- la mise en œuvre de manière prioritaire et structurée de l'action 6 (Recherche en agroécologie et partenaires ;
- la mise en œuvre d'actions innovantes pour la biodiversité en plus de la continuité des projets existants.

Le représentant « ONG, fondation » recommande : une meilleure explicitation des priorisations et territoires d'actions au regard de la biodiversité ; la mise en œuvre d'une action poussée sur la totalité d'une filière prioritaire associée à un travail sur territoire clef.

V. ANNEXE : METHODOLOGIE D'EVALUATION

AGREGATION DES RESULTATS

Le niveau de reconnaissance de l'entreprise est basé sur l'évaluation des neuf critères dont le détail est présenté en Partie II de ce présent rapport. Les résultats sont agrégés de la manière suivante :

Niveau 1 : En progrès	Niveau 2 : Confirmé	Niveau 3 : Exemplaire
Au moins un des critères est jugé insuffisant	Tous les critères sont jugés suffisants et/ou exemplaires	Tous les critères sont jugés suffisants et/ou exemplaires et le caractère significatif et/ou la mise en œuvre est jugée exemplaire sur tous les critères

Rapport d'évaluation

**Droit de réponse
GROUPE ROCHER**



2023

Droit de réponse suite au rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise GROUPE ROCHER dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

A Issy les Moulineaux, le 16/06/2023,

Droit de réponse adressé à l'OFB par Claude Fromageot, Directeur Mission et Impact Groupe Rocher, et Clara Skoglund, Responsable Mobilisation & Plaidoyer RSE Groupe Rocher :

Suite à la réception de notre rapport d'évaluation, nous avons souhaité en savoir plus sur les modalités d'évaluation au regard du plan d'action que nous avons déposé et avons ainsi échangé avec les équipes de l'OFB par téléphone. De façon ouverte et constructive, nous avons partagé notre étonnement concernant certaines remarques stipulées dans notre rapport d'évaluation alors que même notre plan d'action n'avait pas été challengé en amont au moment du dépôt.

Par ailleurs, le Groupe Rocher dispose par différents documents publiés en externe de la démonstration de son action en faveur de la préservation de la biodiversité et de la réduction de son impact environnemental. En effet, au-delà des éléments partagés dans notre rapport de suivi qui concernaient le suivi spécifiquement lié aux différentes composantes du plan d'action déposé, nous sommes fortement engagés sur toutes les dimensions liées à la protection de la nature et au vivant. Pour preuve, de notre travail et de nos différentes actions, nous vous invitons à consulter les documents suivants disponibles sur notre site internet : notre Déclaration de Performance Extra-Financière 2020, 2021 et 2022, notre Rapport du Comité de Mission 2020, 2021 et 2022 ainsi que le Rapport Rocher (rapport ministériel « Repenser la place des entreprises dans la société : bilan et perspectives deux ans après la loi Pacte » remis le 19 octobre 2021 à Monsieur le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, Bruno Le Maire et Madame la Ministre, Secrétaire d'État chargée de l'Économie sociale, solidaire et responsable, Olivia Grégoire).

En tant qu'acteur industriel utilisateur de matières premières naturelles, le Groupe Rocher dépend en effet grandement des milieux naturels et de leur biodiversité comme mentionné lors de votre audit. Ainsi les enjeux liés à leur préservation apparaissent comme prioritaires dans la matrice de matérialité du groupe et font ainsi l'objet de politiques, de trajectoires, d'indicateurs précis et de modalités de reporting dans l'ensemble de nos sites : préservation des sols vivants, filières végétales et filières responsables et durables, développement de puits de carbone naturels au sein de nos chaînes de valeur notamment grâce à la Fondation Yves Rocher, adaptation et atténuation du changement climatique avec la maîtrise de nos émissions de GES scope 3 et la réduction de nos émissions GES scope 1 & 2, disponibilité et qualité de la ressource en eau, réduction de notre utilisation de plastiques etc.

Le Groupe Rocher a pour rappel formalisé sa première politique en faveur de la protection de la biodiversité sur ses territoires et tout au long de sa chaîne de valeur dès 2008. En 2021, cette Politique Biodiversité a été actualisée afin de garantir la continuité de la vision du groupe mais aussi d'aller encore plus loin dans la préservation de la biodiversité. Cette politique s'articule autour des 2 dimensions suivantes : assurer un rôle d'ambassadeur et contribuer à la recherche d'un nouveau rapport au vivant et agir de façon responsable en prenant en compte la biodiversité.

Pour citer un exemple de pratique pionnière et concrète publiée dans notre DPEF, le Groupe Rocher cherche à limiter le plus possible l'artificialisation des sols sur ses sites. En effet, conscient de l'impact que peut avoir son patrimoine foncier sur les sols et les milieux vivants qu'il occupe, un index de préservation des sols a ainsi été développé et déjà déployé sur de nombreux sites en s'inspirant du CBS+ (Coefficient de Biotope par Surface) de l'ADEME et de l'Écopotential (le Coefficient de potentiel de biodiversité) développé par « Bruxelles Environnement ». Cet index est calculé à partir d'une échelle d'artificialisation permettant de déterminer les différents niveaux d'artificialisation d'un site. Il a une double vocation : connaître l'impact sur les sols du foncier du groupe et éclairer les choix futurs en servant d'outil d'aide à la décision lors du choix des implantations futures du foncier et des déménagements.

Nous restons à votre disposition pour partager avec vous sur ce droit de réponse et sur le dépôt de notre nouveau plan d'actions dès que possible afin d'éviter les écueils de notre premier plan d'action.